



Communiqué de presse
Le 9 avril 2021

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) et le Fonds de dotation Alpes Isère Habitat s'engagent en faveur du départ en vacances du plus grand nombre

Afin de surmonter les freins au départ en vacances (financiers, psychologiques, méthodologiques, organisationnels) et de favoriser le départ en vacances pour tous, Alain Schmitt, Directeur général de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), et Sandrine Martin-Grand, Présidente du Fonds de Dotation Alpes Isère Habitat, Office Public de l'Habitat de l'Isère, ont annoncé le 9 avril 2021 la signature d'une convention de partenariat. Son objectif est de faire connaître auprès des locataires les programmes d'aide aux départs de l'action sociale de l'ANCV.

Cette collaboration va permettre de renforcer les synergies et la complémentarité entre l'ANCV, établissement public de l'Etat, qui a pour mission de lutter contre la fracture touristique et le Fonds de dotation d'Alpes Isère Habitat, qui s'engage à favoriser l'accès aux services liés à l'habitat et agir pour l'inclusion sociale des personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité économique et sociale en favorisant le partage des biens communs que sont la culture, le sport et les loisirs.

L'accès aux vacances constitue un important vecteur de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités, a fortiori dans le contexte actuel. La convention de partenariat entre ces deux acteurs engagés intervient à un moment où les enjeux liés à la lutte contre le non-départ en vacances sont, du fait de la crise, plus que jamais d'actualité.

Concrètement, le Fonds de dotation d'Alpes Isère Habitat et l'ANCV s'engagent à renforcer leur collaboration au travers des axes de coopération suivants :

1. **Informers les locataires, partenaires et collaborateurs** d'Alpes Isère Habitat sur les programmes d'action sociale de l'ANCV,
2. **Favoriser le départ en vacances du plus grand nombre de locataires** du parc social d'Alpes Isère Habitat,

Les programmes de l'action sociale de l'ANCV s'adressent à des publics (familles ayant des revenus modestes - notamment monoparentales, jeunes, seniors et personnes en situation de handicap) encore trop souvent éloignés des vacances pour différentes raisons :

- **Le programme Départ 18:25** : permet aux jeunes de 18 à 25 ans qui y sont éligibles de bénéficier d'une aide de l'ANCV pour partir en vacances.
- **Le dispositif ANCV-ANCT** : permet aux jeunes de 16 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de bénéficier d'une aide conjointe de l'ANCV et de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).
- **Le programme Bourse Solidarité Vacances (BSV)** : permet à un public disposant de revenus modestes d'accéder à des offres de séjours solidaires.
- **Le programme Seniors en Vacances** : facilite le départ en vacances des personnes âgées qui en sont exclues pour des raisons économiques, physiques, psychologiques ou sociales.

À propos du Fonds de dotation Alpes Isère Habitat

Alpes Isère Habitat, Office Public de l'Habitat de l'Isère, qui gère 29 586 logements sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, a créé en 2018 un Fonds de dotation destiné à porter des projets innovants dans deux grands domaines d'intervention :

- L'innovation et le développement de nouveaux services
- L'accès à la culture, au sport et aux savoirs.

Parce que les besoins liés à l'habitat sont immenses et dépassent la seule question de l'urbanisme, du bâti ou du logement, le Fonds de dotation s'engage à imaginer des services qui améliorent les conditions de vie des habitants et à mobiliser des acteurs pour favoriser l'accès à ces services, à la culture, au sport et aux savoirs.

A propos de l'ANCV

L'ANCV, établissement public de l'Etat, chargée de la mission de service public consistant à favoriser le départ en vacances du plus grand nombre

L'ANCV met en œuvre cette mission au moyen d'une gamme de services et d'aides :

- le Chèque-Vacances, titre social préféré des Français, qui bénéficie chaque année à 4,6 millions de salariés et de travailleurs indépendants, 11 millions de personnes en comptant leurs familles. Il est attribué par les comités sociaux et économiques des entreprises et les employeurs selon un critère social : les salariés dont la rémunération est la plus basse doivent recevoir plus de Chèques-Vacances ;
- les aides à la personne, qui permettent chaque année de soutenir le départ en vacances de 280 000 de nos concitoyens les plus fragiles : familles en situation de précarité, seniors, jeunes des quartiers de la politique de la ville, personnes en situation de handicap... Ces aides sont mises en œuvre en partenariat avec 4 300 associations, établissements spécialisés, collectivités territoriales et organismes de sécurité sociale qui accompagnent les bénéficiaires sur le terrain. L'ANCV consacre l'intégralité des excédents de son activité commerciale à ces aides.

Contact presse Fonds de Dotation

Anne-Christine Rebelle – anne-christine.rebelle@alpeshabitat.fr – 04 76 20 50 71 – 06 50 54 18 17
<https://fonds-dotacion-alpeshabitat.fr/>

Contact presse ANCV : Muriel Droin - mdroin@ancv.fr - 01 34 29 51 94

<https://ancv.com>

Twitter : @ANCVacances